



**AVIS PUBLIC  
PROMULGATION  
RÈGLEMENT N° 1643-02**

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ :

QUE le règlement n° 1643-02 de la Ville de Vaudreuil-Dorion intitulé :

**Règlement aux fins d'abroger le Règlement n° 1643-01 et de modifier les clauses de taxation et les plans de taxation du Règlement n° 1643**

a été adopté par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion, le 3 avril 2017.

QUE le règlement a été approuvé le 5 septembre 2017 conformément à la loi.

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au Service du greffe et des affaires juridiques au 2555, rue Dutrisac, Vaudreuil-Dorion, durant les heures de travail.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce sixième (6<sup>e</sup>) jour du mois de septembre deux mille dix-sept (2017).

Mélissa Côté, notaire, OMA  
Greffière adjointe

Le présent avis peut être consulté sur le site  
Internet de la ville au [www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca](http://www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca)